

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022 à 20h

1°VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2021 (COMMUNE ASSAINISSEMENT-LOTISSEMENT-CCAS)

Les comptes administratifs de la commune, du CCAS, du Lotissement et de l'assainissement sont identiques aux comptes de gestion du Receveur municipal.

-le compte général de la commune présente un excédent de 41 814,94 €.

-Le compte du CCAS, un excédent de 2454,00 €.

-Le compte du budget assainissement présente un solde d'exécution de 13 137,14 €.

-Le compte du lotissement présente un besoin en financement de 47 105,14 € qui correspond à la vente des lots restants.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2021 et de gestion de la Commune, du CCAS, de l'Assainissement et du Lotissement.

2°AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour affecter le résultat des comptes administratifs 2021

*De la commune : 83 486, 64 € en investissement (cpte 1068) et report en fonctionnement de 41 814,94€.

*De l'assainissement : pas d'affectation de résultat car il fait apparaître un besoin de financement de 8043,34 € en section de fonctionnement. Par conséquent, ce montant devra être reporté en dépenses de fonctionnement (D 002) sur le budget de l'assainissement 2022.

* Pour le budget du lotissement l'affectation du résultat n'existe pas.

3°) FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2022-2024 :

La programmation des dossiers 2022-2024 du Fonds Cantal Solidaire est lancée ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande au Fonds Cantal Solidaire pour les travaux des chaudières de la mairie et de l'auberge pour 2022, la réfection de la voirie de Tampaniergues pour 2023 et la réfection des voiries de La Seppe et du Sellier pour 2024.

4°ASSISTANCE A MAITRISE OUVRAGE CIT :

La prestation confiée à CIT concerne la réalisation d'une opération de réhabilitation et extension de l'Auberge communale de la Sumène au profit de la commune d'Antignac.

Le conseil accepte à l'unanimité de signer une convention pour une mission de maîtrise d'œuvre avec Cantal Ingénierie et Territoires (C.I.T) portant sur les travaux d'un montant forfaitaire de 6600,06 € HT soit 7920,07 € TTC.

5°) CANDIDATURE RAMSAR

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a engagé en 2016 un projet concerté pour faire reconnaître par l'UNESCO « le réseau des tourbières et lacs du Cézalier et de l'Artense » au titre de la convention RAMSAR. Le conseil accepte à l'unanimité, dans le cadre de la concertation des acteurs locaux, de prendre une délibération de soutien à la candidature du réseau des tourbières et lacs du Cézalier et de l'Artense au label Ramsar .

Questions diverses :

- Service administratif Mairie :

Le conseil décide à l'unanimité de rémunérer dans un premier temps, 10h d'heures supplémentaires à l'agent administratif qui a effectué plus de 35 heures en plus au cours du mois de mars 2022 en raison de l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie.